

***Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial  
Volet Communication de travaux de recherche***

**Formulaire du protocole  
relatif à l'acceptation d'une subvention  
pour 2005-2006**

Établissement : \_\_\_\_\_

Chercheur ou chercheuse : \_\_\_\_\_

Nom de l'organisation : \_\_\_\_\_

Nom de la rencontre : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Titre de la communication : \_\_\_\_\_

N° de projet : PS2005-\_\_\_\_\_

Contribution de l'établissement (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

Montant réservé\* en vertu du PSCCC pour 2005-2006 : \_\_\_\_\_ \$

L'acceptation de la subvention exige de la part de l'établissement bénéficiaire et du chercheur ou de la chercheuse qu'ils acceptent de se conformer aux conditions suivantes :

1. retourner au Ministère, **dans les meilleurs délais**, une copie des pièces justificatives de transport, de repas et d'hébergement, une copie de la communication effectuée ainsi qu'un **rapport financier signé par le directeur ou la directrice des services financiers** de l'établissement;
2. informer le Ministère de tout changement relatif à l'utilisation de la subvention accordée;
3. reconnaître l'aide du Ministère dans toutes les publications et communications effectuées grâce à cette subvention.

**J'accepte la subvention et les conditions énoncées ci-dessus.**

\_\_\_\_\_  
Directeur ou directrice des études du cégep ou du collège privé,  
ou directeur ou directrice du centre collégial de transfert de technologie

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Chercheur ou chercheuse

\_\_\_\_\_  
Date

**Retourner à :** Responsable du Programme Soutien aux chercheurs  
et aux chercheuses du collégial  
Direction du soutien aux établissements  
Direction générale des affaires universitaires et collégiales  
Enseignement supérieur  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport  
1035, rue De La Chevrotière, 18<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

**Note :** Un désaccord avec le présent protocole doit être signalé par écrit à M. Robert Poulin, directeur du soutien aux établissements, dans les plus brefs délais.

\* Le montant réservé pour ce projet pourra être ajusté à la baisse à la suite de l'analyse des pièces justificatives fournies.